



Paris, le 13 octobre 2017

Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires : pour les petites villes, des mesures positives et quelques regrets

A l'issue de la présentation du Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires par le Premier ministre et la Ministre de la Santé à Châlus (Haute-Vienne), l'Association des petites villes de France, présidée par Olivier DUSSOPT, **se félicite d'un certain nombre de mesures** présentées par le Gouvernement.

Conformément aux promesses de campagne du Président de la République, le Gouvernement prévoit de doubler le nombre de maisons de santé pluridisciplinaire d'ici 2022. C'est une bonne nouvelle car **pour beaucoup de petites villes, la maison de santé constitue une solution adaptée** à leurs besoins. Elle répond notamment à l'objectif d'une meilleure coordination des soins et favorise l'installation des médecins en mettant fin à l'isolement dans lequel certains d'entre eux pouvaient exercer jusqu'à présent.

L'APVF accueille avec satisfaction l'annonce de la création des 300 postes de médecine partagée (contrats proposant une combinaison de pratique libérale et de pratique hospitalière), ainsi que la volonté exprimée par le Chef de Gouvernement de développer la télémédecine, notamment en l'intégrant au droit commun dès 2018.

Si l'APVF porte un regard bienveillant sur les mesures d'incitation financière à l'installation des médecins annoncées par le Gouvernement (200 millions d'euros sur cinq ans et le cumul revenus-pension pour les médecins généralistes proches de la retraite), l'association regrette que le Premier ministre ait fermé la porte à toute tentative de régulation. Les maires des petites villes sont en effet de plus en plus favorables à des **mesures de régulation**, soit par le conventionnement, sur le modèle des infirmiers libéraux, soit par la loi, sur le modèle de la répartition démo-géographique des pharmaciens.

Le Premier ministre a annoncé qu'une grande partie de la mise en œuvre du Plan pour l'égal accès aux soins reposera sur les Agences régionales de santé (ARS). L'APVF rappelle les **difficultés rencontrées par les élus en matière de dialogue territorial avec les ARS** et appelle à des mesures et des lignes directrices visant à améliorer la qualité de ce dialogue.

Enfin, l'APVF rappelle la nécessité d'adopter une approche territoriale globale qui implique l'ensemble des acteurs de l'offre de soins. Pour ce faire, l'APVF propose la création de « **territoires prioritaires de santé** ». Sur le modèle des « quartiers prioritaires » s'agissant de la politique de la ville, ils s'adressent aux territoires où l'offre de soins est la plus réduite.



Contact Presse

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 / 06 80 84 27 53 - arobert@apvf.asso.fr
Atte OKSANEN, Chargé de mission - 01 45 44 99 94 / 06 30 26 23 95 - aoksanen@apvf.asso.fr
APVF, 42 Bd Raspail, 75007 PARIS - www.apvf.asso.fr